



jeudi 29 juin 2017

## **Le charançon rouge du palmier: une nouvelle espèce protégée ? !!!**

Le CRP présent chez nous depuis bientôt 10 ans, a fait des dégâts considérables dans notre patrimoine Phoenix, palmier-roi, et anéanti des milliers de grands sujets. La réglementation française qui en a rendu la lutte obligatoire en juillet 2010, s'est cependant révélée largement incapable de contenir l'infestation. Le Palm killer poursuit sa désolante progression sur la Côte d'Azur dont l'emblème est déjà gravement menacé.

Les 3 stratégies de lutte proposées n'ont pas participé d'un plan de lutte intégrée mais sont exclusives l'une de l'autre sans être accompagnées d'actions complémentaires dont le piégeage, largement pratiqué partout ailleurs dans Le Monde (plus de 60 pays les plus peuplés du monde Rome FAO Mars 2017).

Contrairement à tous les autres pays confrontés à cette pandémie, la France ne tolère que le piégeage dit de monitoring (surveillance) facteur déclencheur des stratégies de prévention. Ce qui pouvait avoir de l'intérêt au début de l'infestation avant 2010 pour en suivre l'évolution n'a, depuis longtemps, plus aucun intérêt puisque partout où se trouve des palmiers des 40 variétés sensibles, le CRP est présent.

Il faut donner au piégeage une autre dimension. C'est la méthode la plus ancienne pour la connaissance et le contrôle des nuisibles. Base des stratégies de biocontrôle, largement utilisée dans tous les pays concernés par les ravageurs de palmiers, il constitue un incontournable complément aux autres techniques d'éradication. Il faut donc qu'il devienne en France franchement possible et même obligatoire.

Sur nos mêmes territoires, l'exemple le plus proche de nous est celui de la mouche l'olive ou l'AFIDOL avec des financements Eco-phyto 2018 invite fermement les propriétaires à mettre en place une technique de piégeage massif.

Il n'y a absolument aucune raison pour que la lutte contre le CRP soit privée ce moyen.

En pratique que se passe-t-il sur le terrain ? la plus grande confusion et une vraie « tartuferie »!!

Le Comité de pilotage charançon rouge du palmier région Provence Alpes Côte d'Azur écrit en 2014 dans son vademecum des collectivités locales

### *Piégeage massif*

*Aucune substance n'est actuellement autorisée pour être utilisée comme attractif dans des pièges à fin de moyen de lutte. Des programmes de recherche sont en cours dans plusieurs pays mais n'ont, pour l'instant, pas permis de définir les conditions d'application à grande échelle et l'impact à long terme.*

Les recherches à l'étranger se poursuivent et portent sur l'amélioration de ces pratiques déjà bien installées, ( pratique du piégeage en ligne, parallélisme avec les techniques de pêche maritime). A notre connaissance il n'y a pas eu la moindre étude publiée sur ce sujet depuis dix ans en France.

En pratique, plusieurs types de pièges sont cependant proposés aux particuliers et aux collectivités avec des phéromones extrêmement performantes et surtout très sélectives. Elles n'ont peut-être pas d'AMM mais elles sont parfaitement connues depuis des années. Aucun fabricant de phéromones ne fera l'investissement dans la procédure d'AMM pour une ou deux recharges de an vendue moins de 10 € . La solution pourrait résulter de permis d'expérimentation ou d'un rapprochement avec la réglementation d'usage des auxiliaires.

Les fabricants persuadés de l'intérêt du piégeage et des attentes du marché anticipent et investissent en publicité (Exemple NUFARM quatrième de couverture. Lien Horticole spécial salon du végétal bas de page). A la lecture on constate que nous sommes à des années-lumière du monitoring ! \*

Au plan institutionnel le Conseil Régional PACA qui vient de faire de la défense des palmiers un objectif prioritaire de sa politique environnementale, lance un appel à projets dans lequel il vise explicitement le développement d'une stratégie de piégeage, de masse, de contrôle....

La situation est donc proprement ubuesque.

Une réglementation totalement obsolète, une administration qui laisse faire, tout en gardant insidieusement la possibilité de réprimer. N'est-ce pas un comportement « hypocrite » ? En tout cas ceci bloque totalement la mise en place du piégeage comme un incontournable élément d'un plan de gestion intégré, alors que tous acteurs en souhaitent ardemment la mise en place.

Nous nous sommes ouverts de cette situation à la DGAL et récemment à une commission d'enquête de l'ANSES. Nos Interlocuteurs reconnaissent qu'il y a un problème et nous annoncent la création d'un groupe de travail.....

SNP veut par ce communiqué interpeller respectueusement l'Administration, lui dire qu'il n'est plus temps de tergiverser , qu'il faut libérer le piégeage en laissant aux collectivités, la possibilité de l'encadrer en distribuant gratuitement des pièges, centralisant les statistiques de capture, transmises à la FREDON pour la rédaction de son bulletin de santé des végétaux (BSV), et en appui aux associations de propriétaires, la possibilité de faire en toute liberté la promotion et la publicité de cette méthode de lutte, de mobiliser à nouveau les propriétaires privés et publics passablement démoralisés par 7 ans d'une lutte extrêmement difficile et onéreuse. Aucune raison donc de laisser à penser le CRP pourrait échapper à la tolérance zéro.

contact Presse : Hervé PIETRA Pdt de SNP [pietra@me.com](mailto:pietra@me.com) 0612 99 61 99

\*



226 chemin du pélican 83000 Toulon [www.sauvonsnospalmiers.fr](http://www.sauvonsnospalmiers.fr)  
Association de protection de l'environnement et du cadre de vie: GDSET  
N° W832007259 Préfecture du Var le 27/04/1976 Pdt: Hervé PIETRA  
04 94 41 66 67 [pietra@me.com](mailto:pietra@me.com) P. 0612 99 61 99 SIRET 789 531 753 00018